



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commémoration Fête Nationale du 14 Juillet



Photos archives BCI 2013

DOSSIER DE PRESSE

- Lundi 14 juillet 2014 -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

CÉRÉMONIE

La commémoration de la Fête Nationale du 14 juillet 2014 à Papeete est présidée par M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, en présence des autorités de l'Etat et du Pays.

La cérémonie débutera à **09H45**, au Monument aux Morts de Papeete, elle comportera un défilé à pied et motorisé, avenue Pouvanaa a Oopa.

Le défilé à pied sera composé d'un élément de la Gendarmerie nationale, de la Marine, du détachement Terre, du détachement Air, de la Police nationale, du GSMA et des Sapeurs Pompiers.

Le défilé motorisé sera composé d'un élément de la Gendarmerie nationale, de véhicules du GSMA, d'un détachement de sapeurs pompiers, de la protection civile et de la fédération polynésienne de secourisme, soit environ une trentaine de véhicules.

Pour la première fois, le personnel de l'administration pénitentiaire prendra part au défilé du 14 juillet cette année (voir fiche p.4).





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE



09h45 : Arrivée du commandant des troupes
Inspection des troupes
Honneur aux emblèmes

10h00 : Arrivée des autorités
Salut au drapeau de la Gendarmerie nationale par les autorités civiles et l'Autorité Militaire Principale
Revue des troupes par l'Autorité Militaire Principale et le commandant des troupes.

10h10 : Remise des décorations

10h30 : Défilé des troupes à pied puis défilé motorisé.
NB : le personnel pénitentiaire défilera pour la première fois le 14 juillet

10h45 : Fin de la cérémonie

11h00 : Vin d'honneur organisé dans les jardins de la résidence du Haut-Commissaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

PREMIER DEFILE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Pour la première fois, défilent aujourd'hui, les personnels de surveillance des établissements pénitentiaires de Polynésie française. Sous les ordres du Capitaine Daniel TAPAKIA, Chef de détention et plus haut gradé des personnels en tenue, défilent des officiers, premiers surveillants et surveillants hommes et femmes qui interviennent au sein de l'établissement de Nuutania.

La mission principale de l'Administration Pénitentiaire est de prendre en charge 365 jours par an, 24 heures sur 24, les personnes qui lui sont confiées par la justice, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert.

Elle dispose ainsi sur le territoire polynésien du service pénitentiaire d'insertion et de probation en milieu ouvert, et des établissements pénitentiaires de Polynésie française qui sont structurés en trois entités :

- le centre pénitentiaire de Faa'a-Nuutania à Tahiti ;
- le centre pénitentiaire d'Uturoa sur l'île de Raiatea ;
- le centre pénitentiaire de Taiohae sur l'île de Nuku-Hiva aux Marquises.

L'administration pénitentiaire en Polynésie comporte à ce jour 194 personnels dont :

- 25 au service pénitentiaire d'insertion et de probation
- 1 aumônier
- 142 personnels de surveillance

Les 26 autres se répartissent entre les personnels de direction, administratifs et techniques.

32 agents de l'administration pénitentiaire défilent :

- 3 officiers
- 5 premiers surveillants dont 2 premières surveillantes
- 24 personnels de surveillance dont 6 surveillantes

Il y a parmi ceux-ci des personnels de la dernière promotion, mais aussi des anciens.

La devise de l'Administration Pénitentiaire est Honneur et Discipline.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

RAPPEL HISTORIQUE la Fête Nationale du 14 juillet

Chaque année depuis 1880, la République fête la Nation au milieu du mois de juillet. Elle se construit sur le souvenir et la signification de deux événements révolutionnaires : la prise de la Bastille de 1789 et la fête de la Fédération de 1790.

Le 14 juillet 1789 : la prise de la Bastille

La fête nationale commémore d'abord le 14 juillet 1789, première journée révolutionnaire à portée symbolique. Durant cette période, une grande agitation règne à Paris. **Face au mécontentement populaire, le roi a réuni les Etats généraux, une assemblée des représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état.** Ces derniers demandent une réforme des institutions et, le 9 juillet, se proclament Assemblée nationale constituante.

L'initiative inquiète le roi qui fait venir en secret des régiments suisses et allemands à proximité de Versailles. La rumeur court que les troupes royales se préparent à entrer dans Paris pour arrêter les députés.

Au matin du 14 juillet, des Parisiens en colère vont chercher des armes aux Invalides, puis se dirigent vers la vieille forteresse royale de la Bastille, en quête de poudre. Après une journée de fusillade, et grâce au ralliement de gardes nationaux, les Parisiens s'en emparent et entament sa démolition. Ils ne libèrent que quelques prisonniers. Cette journée qui marque le début de la Révolution, resta dans les mémoires comme un jour de liberté.



Prise de la Bastille le 14 juillet 1789, collection De Vinck (XVIIIe siècle)©BnF

La fête nationale fait aussi référence à un autre événement moins connu : la fête de la Fédération du 14 juillet 1790.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

Le 14 juillet 1790 : fête de la Fédération

Depuis l'été 1789, partout dans les provinces françaises, se sont créées des "fédérations" régionales de gardes nationaux. Une réaction à l'affaiblissement du pouvoir central. **Afin de contrôler ce mouvement spontané, la Commune de Paris, sous l'impulsion de Lafayette, décide de fonder une grande Fédération nationale regroupant des représentants des fédérations locales et de les réunir à Paris le 14 juillet.** La cérémonie est censée célébrer la prise de la Bastille, mais aussi apporter un semblant d'ordre et d'unité dans un pays en crise. Le jour dit, 14 000 soldats fédérés arrivent à Paris et défilent sous la bannière de leur département, de la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars.

Sur une esplanade aménagée pour l'occasion, une grande messe est célébrée, à la suite de quoi le roi Louis XVI jure de maintenir "la Constitution décidée par l'Assemblée nationale". Les 400 000 Parisiens présents ce jour-là acclament leur souverain : la monarchie n'est donc pas remise en cause. **L'aspiration à l'union nationale triomphe et la cérémonie se transforme en grande fête populaire.**

1880 : le 14 juillet devient fête nationale

Pendant près d'un siècle, la commémoration du 14 juillet est abandonnée. Elle réapparaît en 1880, sous la 3^{ème} République. **Le régime, pour se consolider, cherche à construire un nouvel imaginaire national, autour de symboles républicains.** C'est ainsi que la Marseillaise devient hymne officiel et le 14 juillet fête nationale. Mais la proposition qui émane du député de la Seine, Benjamin Raspail, n'est pas accueillie unanimement par l'Assemblée. Certains députés mettent en cause la violence du 14 juillet 1789. Et c'est finalement autour du 14 juillet 1790 que se fait le consensus.

En 1880, pour la première fête nationale, la République fait les choses en grand. Un défilé militaire est organisé sur l'hippodrome de Longchamp devant 300 000 spectateurs, en présence du Président Jules Grévy. **Ce défilé militaire, toujours en vigueur, s'inspire aussi du défilé des gardes fédérés de 1790.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

De 1915 à nos jours

En 1915 : le défilé militaire se déplace du Champs-de-Mars aux Champs-Élysées

En 1919 : c'est le défilé de la victoire qui réunit sur les Champs-Élysées, les forces des pays alliés.

De 1939 à 1945 : dans le Paris occupé, la journée n'est pas célébrée. Le 14 juillet 1940, à Londres, le général de Gaulle réitère ses appels à la résistance.

En juillet 1945 : on célèbre la Libération partout en France

En 2011 : les Outre-mer sont mis à l'honneur. Plus de 400 militaires originaires d'Outre-mer ont ouvert le défilé. Une quarantaine de soldats polynésiens ont dansé un haka devant la tribune présidentielle.



Aujourd'hui, le 14 juillet connaît toujours un grand succès en France métropolitaine ou en Outre-mer. A Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées est un événement très attendu par la population. En Polynésie française, cet événement très populaire est célébré à Papeete et dans la plupart des communes des 5 archipels, sous le signe de la fraternité.

(Sources : elysee.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

REMISE DE DECORATIONS



Officier de la Légion d'Honneur, remise au

- Médecin-Chef des services de classe normale, Damien LEJEUNE
Par le Contre-Amiral Anne CULLERRE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française

- M. Armand BAR,
Par le Général Maurice LE PAGE



Chevalier de la Légion d'Honneur, remise à

- Ingénieur en chef de 1^{ère} classe, Michel LEPINE,
- Capitaine de frégate, Yann GAUTUN,
Par le Contre-Amiral Anne CULLERRE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française

- Lieutenant-Colonel Christian FENOIS,
Par Damien LEJEUNE, Médecin Chef des Services de Classe Normale

- Mme Yvette LICHTLE,
Par le Contre-Amiral Anne CULLERRE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française

- M. Michel HOSTACHY,
Par le Colonel Maurice LUXCEY

- M. Gilles CANTAL, Secrétaire général du Haut-Commissariat en Polynésie française
Par M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française



Médaille militaire, remise à

- Major Brigitte POTIER,
Par le Lieutenant-Colonel William LALLEMAND

- Major Daniel VANAA
- Adjudant-chef Marc URBIN
- Maréchal des logis-chef Aimé MARAETAATA
Par le Colonel Pierre CAUDRELIER, Commandant la Gendarmerie pour la Polynésie française



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Médaille du mérite maritime officier, remise à

- Maître-Principal, Patrick DURANT

Par le Contre-Amiral Anne CULLERRE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française



Médaille de la défense nationale or avec citation, remise à

- Adjudant-Chef, Laurent RAPHANEL

Par le Colonel Pierre CAUDRELIER, Commandant la Gendarmerie pour la Polynésie française



Commandeur de l'Ordre national du mérite, remise à

- M. Raymond BAGNIS

Par M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française



Officier de l'Ordre national du mérite, remise à

- Mme Naja CHARREARD

Par le Contre-Amiral Anne CULLERRE, Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française

- M. Rodolphe TUTAIRI

Par M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française